

66.
5.

A l'Union horlogère à
la Chaux de Fonds

Exp. 113.

Messieurs

Le Département fédéral du Commerce et des Postes
vient vous accuser réception de vos honorées missives
des 18, 19 et 22 Février et de la lettre
particulière que j'vous date du 25 du même mois
votre Président Mr Hirs Humbert a adressée au ~~son~~ ^{Chief} soussigné.

A la première vous avez eu l'obligeance de jurer
un nouveau rapport de Mr le Docteur Lindau
~~se prononce sur~~ ^{traitant de} la question de l'établissement de
consulats suisses en Chine. Veuillez remercier Mr
Hirs transmettre à Mr Lindau les remerciements
du Département pour cette communication et ~~l'inviter~~
l'informer ^{maintenant} que ~~l'on se considère~~ estime être ici très-bien
renseigné là-dessus

de nouvelles - ^{renfermés} Votre missive du 14 Février donne ~~relativement au point de vue de placer les~~
indications ^{sur} ~~la question de la position des Suisses~~
à la mesure consistant à placer les Suisses
résidant au Japon sous la protection des Etats-Unis
de l'Amérique du N. Elle ~~ne réclame~~ ~~ne réclame~~
demande pas une réponse ~~nécessaire~~ le Département remarque
seulement en passant ^{que l'on respirerait difficilement à} ~~qu'il serait difficile de~~ ^{l'obtenir}
d'une puissance maritime, en faveur des ressortissants
suisses ~~qui~~ se trouvant au Japon et en Chine l'assurance
d'une protection ~~adéquate~~ ~~par~~ ~~un~~ ~~fait~~ ~~et~~ ~~ce~~ ~~qui~~
que le ~~vœu~~ en a été ~~exprimé~~ sans faisant complète-
ment aux vœux exprimés dans la conférence du
15 Décembre 1860, et telle que l'exigerient incontestable-
ment les intérêts de nos compatriotes. Mais pour
le moment l'on doit se contenter de la protection
maritime promise par les Etats-Unis, qui sont actua-
ment fort préoccupés d'affaires intérieures.



il sera constamment voué à cette affaire toute l'attention
 que mérite son importance, et l'on ne négligera aucune
 occasion pour tâcher d'arriver à un résultat plus
 favorable.

Dans votre honore de la 22 Fevrier, vous transmettez
 au Département une estimation des frais d'une mission
 au Japon dans le but de conclure un traité de commerce.
 Recevez M. M pour ^{les renseignements} ~~et pour~~ nos remerciemens et l'assu-
 rance que le Département fera aussi à cet égard tout
 son possible pour sauvegarder les intérêts suisses.

Dans sa missive du 22 Décembre 1860, M. le Docteur
 Lindau observe que la situation actuelle de la Chine,
 la lettre d'introduction qui lui a été donnée pour le
 Ministre du commerce de cet Empire ne lui suffira pas
 pour pénétrer jusqu'à Peking. Il désirerait à cet effet au
 moins une lettre adressée directement au gouvernement
 impérial et une lettre de recommandation pour les
 représentants des grandes puissances européennes ~~et~~
~~résider à Peking, accrédités dans cette capitale.~~
 Comme les avantages stipulés dans le traité con-
 clu par la Chine avec l'Angleterre et la France est assurée
 à toutes les nations, le motif principal pour lequel les
 autorités fédérales auraient désiré traiter avec le
 gouvernement chinois, a cessé d'exister. Néanmoins il se pourrait, que
^{vous trouviez} ~~il y aurait~~ un intérêt général à ce que M. le Docteur
 Lindau pût visiter Peking. Aussi le Département a-t-il
 demandé ^{au} ~~à l'obtention~~ du Conseil fédéral pour M. Lindau
 une nouvelle lettre de recommandation à joindre adressée
 aux représentants des grandes puissances ~~résidant à~~
 Peking, dans l'Empire ~~chinois~~ de la Chine.

Si toute fois vous estimez désirable et de ne pas faire de
 donner à ^à M. Lindau une nouvelle lettre d'introduction
 pour le gouvernement chinois, le Département est prêt
 à prendre connaissance ~~de votre connaissance~~
 de votre manière de voir là-dessus, dans ce cas vous

vous ^{bien} en même temps vous énoncer sur la forme
de cet acte demandé

Le Département a examiné avec soin les ~~les~~ pièces
relatives à la question de l'ouverture de négociations
~~destinées à arriver à~~ pendant à la conclusion
d'un traité de commerce avec le Japon. Or il a trouvé
que, contrairement à l'opinion consignée au protocole de la
conférence du 17 Décembre 1860, les tractations avec le
Portugal n'autorisent pas la Suisse à ~~à~~ admettre
que le Japon ~~soit disposé à conclure~~ est disposé à conclure
avec elle un traité de commerce. C'est du moins ce qui
résulte des ^{termes des} ~~deux communications~~ dépêches originales japonaises
que le Département possède, et elles déclarent clairement
que le Japon donne l'assurance qu'il ~~traitera avec~~
~~il prendra la Suisse~~ ~~avisera la Suisse~~
que dès qu'il sera disposé à conclure ~~des nouveaux~~
traités, ~~et~~ avec d'autres nations, ~~c'est avec la Suisse qu'il~~
~~entrera en~~ La Suisse est la première avec laquelle
d'entrera en relations, et qu'actuellement il existe des
obstacles à la chose. ^{En contraire quant} Quant à ce qui concerne le Portugal
la seconde dépêche fait une réserve expresse ^{en faveur}
du Portugal ~~et ajoute~~ ^{en ajoutant} qu'il y a des circonstances
lorsqu'elle ~~est~~ ^{qu'il existe des} ~~quel on sou-~~
~~tient les rapports particuliers avec ce pays~~

circumstances

La ~~seconde~~ dépêche est conçue en ces termes
" pour espérer de refuser la conclusion d'un
" traité, parce qu'il y a actuellement des empêchemens au
" Japon. Il est donc hors de doute que si d'autres nations
" essayent de faire un traité avec le Japon, on ne le leur
" permettra pas sans conclure d'abord avec la Suisse. Si des
" relations au sujet de la conclusion de traités avec d'autres
" pays devaient avoir lieu, on l'écrira à temps à votre personne.

La seconde dépêche du 13 Janvier 1860 ~~ajoute~~ déclare
ensuite: " 7

" Il est ajouté qu'il va sans dire, comme nous l'avons déjà
" écrit dans l'autre lettre que d'autres nations qui deman-
" deront à faire un traité avec le Japon seront refusées
" précisément comme la Suisse l'a été, mais que touchant le

Portugal ou se conformer a ^à des conditions particulières au
sujet desquelles nous vous avons parlé. Que cela soit bien
compris etc.,

Cependant comme il serait possible que d'ultérieures
communications de Mr le Docteur Lindau vous eussent ~~mis~~
mis à ~~en mesure~~ ^{à même} de pouvoir d'apprécier la situation
plus favorablement que ne l'autorise la teneur des dépêches
précédentes, le Département vous prie de bien vouloir lui
communiquer votre manière de voir à ~~ce~~ ^{ce} ~~regard~~ ^{regard} le sujet

Ayez M M les assurances de notre considération
distinguée